



COMMUNE D'ANDRES

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 02 juillet 2024

L'an deux mil vingt- quatre, le 02 juillet à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 26 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian, MATRINGHEN Myriam, MOUCHON Claudine, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, TURPIN Allan, VANHAECKE Mathilde. (14 /19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : HÉNAULT Ludivine (pouvoir à REYNOUDT Marie), LEBAS Cédric (pouvoir à DUNE Nathalie), QUENETTE Palmire (pouvoir à TURPIN Allan), RÉNIER Antoine (pouvoir à RÉNIER Stéphane), VALENTIN Anthony (pouvoir à CADET Olivier). (05/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : LAPORTE Christian

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Présentation du rapport d'évaluation de l'école primaire « Les sources bleues »
- 2) Suppression et création de postes puis mise à jour du tableau des effectifs (délibérations)
- 3) Création d'un poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (délibération)
- 4) Accueil de 2 personnes volontaires en service civique (délibération)
- 5) Adhésion au GUSO et recrutement d'intermittents du spectacle (délibération)
- 6) Accueil Collectif de Mineurs : modification du temps d'accueil des enfants lors des petites vacances scolaires (délibération)
- 7) Révision de la taxe d'aménagement (délibération)
- 8) Programme ACTEE + proposé par le SyMPaC et la FDE62 (délibération)
- 9) Demandes de subventions auprès de la FDE62 et de tous autres organismes dans le cadre de l'effacement des réseaux au niveau de la salle des fêtes (délibération)
- 10) Autorisation de saisir la Chambre Régionale des Comptes concernant la 5^{ième} section des Wateringues et l'Union des Wateringues (délibération)
- 11) Etablissement de la liste des sépultures reprises par la Commune (délibération)
- 12) Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière (délibération)
- 13) Points divers sans délibération sauf avis unanime du Conseil Municipal :
 - Synthèse sur l'avancée des travaux de la salle des fêtes et point sur l'obtention des subventions

- Présentation du dossier technique concernant la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste
- Restitution du sondage municipal effectué auprès des administrés
- Lancement du marché de travaux pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle communale
- Réalisation d'une étude du réseau des eaux pluviales rue du pont par la société Aquatest
- Obtention des subventions suite aux inondations de novembre 2023
- ARARAT 2, ruissellements et érosion des sols
- Mandatement d'un huissier pour l'entretien des fossés dans un Marais
- Point sur les fossés de la rue Lannoy
- Point sur les fossés entre la rue de la Rivière et la rue du Milieu
- Délestage de la Rivière
- Aménagement du carrefour de la rue du pont

14) Demandes de subventions diverses

15) Communiqué du Maire

16) Questions diverses

1) Présentation du rapport d'évaluation de l'école primaire « Les sources bleues »

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvia DAMIE afin de présenter le rapport d'évaluation de l'école « Les sources bleues ». Elle précise avoir obtenu les autorisations de sa hiérarchie et des évaluateurs externes pour être présente ce jour.

Madame Sylvia DAMIE explique que les évaluateurs sont venus les 26 et 28 mars 2024 à l'école. Elle précise que cette démarche est nouvelle. Elle souhaite insister sur le fait que l'école, même si elle dépend de l'Éducation nationale, a besoin de la Municipalité.

L'évaluation s'est déroulée en trois temps :

- Le rapport d'auto-évaluation de l'école
- La visite des évaluateurs externes
- La restitution du rapport d'évaluation, validé par la DSDEN

Madame Sylvia DAMIE précise qu'au départ, l'équipe éducative a dû rédiger dans un premier temps **un rapport d'auto-évaluation de l'école**. Ce dernier a représenté 25 heures de travail et a été transmis le 20 mars 2024 aux évaluateurs externes, qui se sont appuyés dessus pour leur visite qui a duré 2 jours.

Madame Sylvia DAMIE présente le rapport d'auto-évaluation et explique la méthode retenue pour sa rédaction. Elle précise que ce travail a commencé dès le mois de septembre 2023, ce qui n'a pas été évident car l'école dispose d'un très fort potentiel mais qu'elle est en pleine transformation (des travaux, un dispositif ULIS qui vient d'arriver, un enseignant stagiaire qui change tous les ans, une nouvelle enseignante spécialisée qui occupe la fonction de coordinatrice ULIS, une nouvelle AESH co et une nouvelle directrice). Malgré tout cela, l'évaluation de l'école s'est merveilleusement bien passée. Madame Sylvia DAMIE précise que cette démarche va permettre la rédaction d'un nouveau projet d'école, car avant ce dernier était rédigé uniquement par les enseignants. Maintenant le projet d'école sera basé sur le point de vue de l'ensemble de la communauté éducative.

Madame Sylvia DAMIE explique les différentes étapes de la démarche :

- Les enseignants ont rédigé des questionnaires anonymes afin de savoir comment se sentent les

élèves mais aussi les parents et les personnels dans l'école.

Suite à l'analyse des réponses obtenues, il a été détecté des points de vigilance.

- Les élèves du CE2 au CM2 ont complété une enquête sur le thème du harcèlement. Les réponses ont également été analysées.
- Les enseignants ont analysé les actions mises en place dans le cadre du dernier projet d'école.
- Les enseignants ont analysé les évaluations nationales niveau CP-CE1 et niveau 6^{ième} des 5 dernières années et les évaluations nationales niveau CM1 de l'année (car nouveauté 2022-2023). L'idée était de trouver des problématiques afin d'améliorer les résultats scolaires des enfants.
- Les enseignants ont rédigé le rapport en respectant les quatre domaines suivants :
 - Les apprentissages et le suivi des élèves, la qualité de l'enseignement
 - Le bien-être des élèves, le climat scolaire
 - Les acteurs de l'école et le fonctionnement
 - L'école dans son environnement institutionnel (l'éducation nationale) et partenarial (la Municipalité)

Madame Sylvia DAMIE précise que l'équipe éducative a dégagé deux problématiques mais qu'elle n'a eu le temps que d'en traiter une seule : le bien-être des élèves. Elle justifie que suite au questionnaire distribué aux enfants, il s'est dégagé un sentiment de mal-être sur le temps de cantine essentiellement, sachant que le projet d'école doit intégrer la journée complète de l'enfant.

Elle ajoute que concernant les parents, ils ont relevé de leur côté une problématique liée à la communication mais en précisant que ce point s'améliorait déjà par rapport à l'an dernier.

Madame Sylvia DAMIE en profite pour féliciter son équipe pédagogique qu'elle qualifie d'« extra » et dont elle dit être très fière. Elle précise également qu'à la fin du rapport elle remercie Monsieur le Maire pour le travail effectué au quotidien. La thématique choisie nécessitait de travailler en étroite collaboration. Elle dit avoir ressenti une très grande confiance et l'envie importante de la part de la Municipalité de faire de ces temps périscolaires des moments agréables et confortables pour les enfants.

Madame Sylvia DAMIE précise avoir également remercié les parents qui ont « joué le jeu » face aux évaluateurs externes. Par contre, elle déplore que tous les jeunes en contrat de service civique étaient absents pour les évaluations, aussi bien ceux de la mairie que ceux de l'Éducation nationale.

Madame Sylvia DAMIE présente **le rapport d'évaluation** restitué le 10 avril 2024, et qui a été validé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Elle décrit le contenu des journées en présentielles des évaluateurs.

Madame Sylvia DAMIE explique que les évaluateurs ont bien tenu compte de la problématique : comment améliorer le bien-être des élèves dans la globalité de leur journée. Elle précise qu'ils ont également abordé la communication avec les familles, l'amélioration du dispositif ULIS et l'environnement de travail (préconisation au niveau de la Municipalité pour améliorer les locaux).

Madame Sylvia DAMIE souligne que ce qu'il faut retenir de ce rapport, c'est que l'école présente une belle cohésion d'équipe, de bons outils communs, et avec pour but de réaliser des progressions entre tous les enseignants afin d'avoir la même manière de travailler auprès des élèves. Il faut s'adapter à l'enfant et non le contraire.

Madame Sylvia DAMIE souligne que le suivi des élèves du dispositif ULIS est bon, qu'il y a une réelle volonté de faire évoluer ce dernier, même s'il reste des points à améliorer. Elle ajoute que les évaluateurs externes ont constaté un bon climat scolaire, une bonne cohésion d'équipe, l'inclusion de tous les élèves, une pratique sportive et musicale variée, qui permettent aux enfants de se sentir bien à l'école.

Madame Sylvia DAMIE précise que le rapport laisse apparaître en point de vigilance que quelques

enfants ont évoqué un isolement, notamment sur les temps de récréation, une forme de tristesse et un récit de situation de harcèlement qui daterait de l'an dernier (concerne 2 enfants).

Madame Sylvia DAMIE souligne que l'école est déjà investie dans le programme pHARe, qui concerne la lutte contre le harcèlement.

Madame Sylvia DAMIE expose que le rapport laisse apparaître que les enfants se sentent moins en sécurité lors des temps périscolaires, notamment la pause méridienne. Elle ajoute qu'un agent communal a exprimé une souffrance au travail et ce malgré les temps de formation proposés par la Municipalité depuis sa prise de fonction. Elle souligne que les évaluateurs se sont dit témoins de cette souffrance.

Monsieur Le Maire précise que l'agent en question a également bénéficié du soutien de Madame Dorothee GUÉGAN pendant deux semaines.

Madame Sylvia DAMIE dit que sur ce point, le travail conjoint entre l'école et la Municipalité est inévitable.

Madame Sylvia DAMIE explique que concernant le travail pédagogique, les évaluateurs encouragent les enseignants à travailler soit tous ensemble, soit par cycle.

Madame Sylvia DAMIE souligne avoir obtenu les félicitations des évaluateurs concernant les relations institutionnelles et partenariales car en ce qui concerne la Municipalité, elle précise avoir beaucoup d'échanges avec Monsieur le Maire afin de traiter les problèmes au fur-et-à-mesure.

Les évaluateurs ont apprécié que l'équipe municipale soit à l'écoute des différentes demandes et problématiques rencontrées par l'équipe pédagogique et périscolaire. Ils ont constaté que Monsieur le Maire comprend l'importance de l'inclusion et ce que cela implique car il a une vision à long terme des améliorations qu'il reste à apporter à l'école.

Madame Sylvia DAMIE ajoute que les évaluateurs ont constaté un manque de stockage dans l'école et que la salle de motricité en plus de sa fonction initiale, sert également de dortoir et de zone de stockage.

Madame Sylvia DAMIE précise que concernant la communication avec les familles, les évaluateurs notent une amélioration, mais ils soulignent de rester vigilant sur ce point afin d'établir un lien soutenu avec les familles notamment en matière d'intégration pédagogique de leurs enfants.

Madame Sylvia DAMIE donne lecture de l'appréciation globale : « l'évaluation externe s'est déroulée dans d'excellentes conditions et a permis de mettre en relief tous les aspects positifs du fonctionnement de l'école. Les aspects positifs sont une vraie équipe pédagogique professionnelle, une volonté de cohésion entre professionnels et les différents partenaires, une volonté d'optimiser et de faire fonctionner le dispositif ULIS. »

Madame Sylvia DAMIE précise que tout le monde a été totalement transparent lors de cette évaluation, rien n'a été caché. Elle en profite pour remercier Madame Nathalie DUNE et Monsieur Patrick BRIEZ pour leur implication.

Monsieur Le Maire dit à Madame Sylvia DAMIE que sa présentation laisse apparaître que l'école fonctionne dans le bon sens même s'il y a encore des choses à améliorer. Il précise être satisfait du rapport de communication, de symbiose, entre l'école (direction et enseignants) et la Municipalité en général (élus, agents du service technique, secrétariat). Madame Sylvia DAMIE répond que les évaluateurs l'ont également ressenti et évoqué à plusieurs reprises.

Madame Sylvia DAMIE précise que cette évaluation se déroulera tous les cinq ans.

Monsieur le Maire demande quels seront les effectifs pour la prochaine année scolaire. Madame Sylvia DAMIE lui répond que de 118 élèves, les effectifs devraient passer à environ 130 élèves en septembre.

Monsieur le Maire précise qu'on peut s'en féliciter car cela est le témoin que l'école se porte bien.

19h03 : départ de Madame Sylvia DAMIE.

Monsieur le Maire souhaite faire une parenthèse car à une époque, il a été accusé de « casser » l'école mais actuellement il est Maire, l'école est encore debout et elle avance.

Monsieur le Maire précise qu'il va légèrement modifier l'intitulé du point suivant car en plus de la suppression d'un poste, il souhaite proposer aux élus la création de deux postes. Et cela justement pour palier à la problématique évoquée précédemment concernant l'encadrement des enfants lors de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées avec la personne recrutée en contrat PEC pour le service périscolaire lors de la dernière année scolaire et la nécessité de revoir le fonctionnement. Il précise que la souffrance de cette personne est plus personnelle que professionnelle et qu'elle est actuellement en arrêt de travail pour être accompagnée. Il souligne qu'il avait préalablement décidé de ne pas renouveler son contrat mais qu'il a demandé à France travail de la soutenir dans ses démarches de recherche d'emploi.

2) Suppression et création de postes puis mise à jour du tableau des effectifs

Délibérations afférentes : DEL 44-2024, DEL 45-2024, DEL 46-2024, DEL 47-2024, DEL 48-2024, DEL 49-2024, DEL 50-2024

Monsieur le Maire expose que suite au départ en retraite en mars 2024 de Madame Nathalie DAGBERT, il y a nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Monsieur le Maire expose que pour palier à l'absence de Madame Nathalie DAGBERT, Madame Fanny FLANT a été recrutée en contrat à durée déterminée afin de reprendre une partie des missions qui lui incombaient, notamment en ce qui concerne la comptabilité et la paie. Il ajoute que l'autre partie des missions de Madame Nathalie DAGBERT a été répartie entre Madame Dorothee GUÉGAN et Madame Béatrice DELCLOY.

Monsieur le Maire précise avoir décelé dans le comportement de Madame Fanny FLANT des facultés qui semblent intéressantes pour la cantine. De ce fait, puisque fût un temps, « vous (il s'adresse à Madame Christiane GLORIAN) disiez que trois secrétaires, c'était trop », Monsieur le Maire propose de recruter Madame Fanny FLANT de la façon suivante :

- Un contrat de 31h30/semaine en qualité d'adjoint administratif territorial
- Un contrat de 3h30/semaine en qualité d'adjoint technique territorial afin d'encadrer les repas des enfants à la cantine.

Monsieur le Maire précise que ces heures feront l'objet d'une annualisation. Il ajoute avoir discuté avec l'agent concerné et que celle-ci est d'accord. Il précise que cette solution règle la problématique de trouver une personne qui accepterait de travailler 1h30/jour, uniquement en période scolaire.

Madame Myriam MATRINGHEN trouve surprenant le cumul de ces deux postes qui n'ont rien en commun, mais ajoute que si Madame Fanny FLANT est d'accord, c'est le principal. Monsieur Le Maire répond que Madame Fanny FLANT a travaillé auparavant en restauration et qu'il l'a déjà vu à l'œuvre début de semaine à la cantine. Il juge qu'elle a une bonne approche auprès des enfants, qu'elle gère dans le calme et avec le sourire.

Madame Christiane GLORIAN demande si la dame qui arrête ne faisait pas également la garderie. Monsieur le Maire lui répond que pour le moment, il a pallié à l'urgence. De ce fait, il explique avoir recruté en contractuelle Madame Amandine PÉRON qui habite la commune et qui a déjà une expérience en cantine scolaire, puisqu'elle a travaillé pour la mairie de Guînes. Il précise que cette dernière fait également la vaisselle et l'entretien dans les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des objections sur ces créations de postes. Madame Christiane GLORIAN dit à Monsieur le Maire que donc, il garde les trois secrétaires presque à temps plein. Il répond qu'il faut savoir que quand quelque chose ne va pas au secrétariat, il le dit et les secrétaires peuvent en témoigner. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il y a plus de travail qu'avant car il y a plus de projets qu'avant et donc plus de demandes de subventions et de suivis de chantier. Il ajoute qu'on est sur un mode de fonctionnement différent et qu'il y a encore des choses qui vont s'améliorer.

Madame Christiane GLORIAN dit ne pas douter qu'il y a plus à faire qu'avant.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a encore beaucoup de choses à faire notamment concernant le cimetière et que les secrétaires, chose qui n'existait pas avant, apportent aussi de l'aide aux administrés (aide à la rédaction des permis de construire, appels téléphoniques des administrés lors des inondations, aides administratives pour le montage des dossiers post-inondations...).

Monsieur le Maire demande à Monsieur Olivier CADET de dire quelques mots sur le travail de Madame Fanny FLANT en ce qui concerne la comptabilité. Ce dernier souligne être satisfait du travail de cet agent. D'ailleurs, la Municipalité vient d'avoir un retour par la Trésorerie et celle-ci n'a formulé aucune remarque sur le travail de l'année, ce qui prouve que Madame Fanny FLANT exécute ses missions correctement. Monsieur Olivier CADET précise qu'elle est en Contrat à Durée Déterminée pour la commune depuis près de 6 ans et qu'elle mérite cette titularisation. Il avoue qu'au départ, ce n'est pas ce contrat qui avait été proposé et qu'après réflexion, le CDI est mérité. De plus, il précise que le coût financier d'un CDD et d'un CDI est le même et que la Municipalité a besoin d'elle.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaitait au départ proposer un nouveau CDD de 2 ans, avec des conditions. Mais après en avoir rediscuté avec Monsieur Olivier CADET, en tenant compte des futures évolutions de la commune, il a fait le choix de directement proposer un poste permanent.

Madame Christiane GLORIAN demande si pendant les vacances scolaires l'agent fera ses 35 heures au secrétariat de la mairie. Monsieur le Maire répond affirmativement et ajoute qu'il s'agit d'une annualisation.

Monsieur le Maire souhaite préciser que le secrétariat est ouvert au public de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, du lundi au vendredi. Il souligne que lorsqu'il en parle aux Maires des communes des alentours, ces derniers demandent si on s'en sort. Dans certaines communes, la mairie n'est ouverte au public que 2 ou 3 jours par semaine, et pas toujours à des horaires où les gens ont la possibilité de venir.

Monsieur le Maire ajoute qu'à un moment, il y avait une ouverture le samedi matin mais les gens ne venaient pas sur ce créneau.

Monsieur le Maire précise avoir dit à Madame Fanny FLANT qu'il y avait encore des points à améliorer, mais que ça tend vers le mieux et qu'il faut continuer. Il exprime que cette titularisation serait une reconnaissance.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non-complet, sur la base de 31h30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non-complet, sur la base de 31h30/semaine.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet, sur la base de 3h30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet, sur la base de 3h30/semaine.

Monsieur le Maire précise qu'un lissage sera effectué afin qu'au niveau salaire, il n'y ait pas de perte de revenu pour l'agent.

Monsieur le Maire dit à Madame Christiane GLORIAN, pour répondre à sa question, que c'est la première fois que l'on voit une secrétaire aller donner un coup de main à la cantine.

Monsieur le Maire précise que pour pouvoir attribuer ces postes à Madame Fanny FLANT au terme de la procédure de recrutement, il faut en attendant lui proposer un CDD, du 14 mars 2024 jusqu'à la date officielle de son recrutement (01/09/2024).

Le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter la proposition du Maire, à savoir de permettre la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Ce contrat prendra fin à la date du recrutement sur un poste permanent.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Fanny TYTECA a obtenu son BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Il précise qu'elle est maintenant officiellement Directrice de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire explique que le poste d'adjoint d'animation principal deuxième classe a été attribué à Madame Fanny TYTECA et qu'il est maintenant nécessaire de supprimer son ancien poste d'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de supprimer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet.

Monsieur le Maire souligne que Monsieur Bertrand CAUCHOIS est encore en arrêt de travail et qu'il va sûrement se faire opérer du deuxième bras. Il présume qu'il ne reviendra pas travailler. Il ajoute que Monsieur Freddy PREVOST termine son contrat PEC au sein du service technique, et que ce dernier a été présent régulièrement, parfois même au-delà de ses horaires et sans vouloir se faire payer.

Monsieur le Maire précise que cette personne est correcte, serviable et poli. Il propose donc de créer un CDD d'un an au bénéfice de Monsieur Freddy PREVOST, ce qui permettra de voir venir.

Madame Christiane GLORIAN demande si ce Monsieur a le permis de conduire. Monsieur le Maire répond affirmativement et ajoute qu'il accepte de se former à l'utilisation du tracteur.

Monsieur Olivier CADET précise que cette dépense est prévue au budget.

Monsieur Guy CANELLE demande si le contrat est prévu à 35 heures. Monsieur le Maire répond affirmativement et ajoute que la Municipalité a assez profité de lui puisque jusqu'ici Monsieur Freddy PREVOST a travaillé à temps plein alors qu'il avait un contrat de 25 heures par semaine, et qu'il n'a rien noté de ses heures supplémentaires.

Le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter la proposition du Maire, à savoir de permettre la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pendant une année. Ce contrat prendra fin le 30 juin 2025.

Monsieur le Maire présente et explique le tableau des effectifs, modifié suite aux décisions ci-avant. Il souligne que seuls les emplois des agents titulaires figurent sur ce document.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'adopter le tableau des effectifs présenté ce jour :

Cadre ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Poste pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35h00	2/2
Adjoint Administratif territorial	C	1	1 poste à 31h30	0/1
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35h00	1/1
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35h00	1/1
Adjoint Technique Territorial	C	3	2 postes à 35h00 1 poste à 3h30	2/2 0/1
TOTAL		8		6/8

3) Création d'un poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »

Délibération afférente : DEL 51-2024

Monsieur le Maire explique que pendant une année il y a possibilité de recruter une personne en contrat aidé, subventionné à 40% sur un maximum de 28h00. Il rappelle que, comme souligné dans le rapport d'évaluation de l'école, la cantine est un point noir, et qu'il est nécessaire d'y renforcer l'équipe. Monsieur le Maire souligne qu'actuellement Madame Amandine PÉRON est en renfort au service périscolaire et que tout se passe bien. Il dit que l'alchimie entre les membres du personnel semble être bonne et que Madame Amandine PÉRON a démontré qu'elle savait gérer un groupe d'enfants. Il ajoute que la Municipalité a besoin de quelque chose de très très carré pour la cantine.

Madame Mathilde VANAHAECKE souligne qu'en plus cette dame est Andrésienne. Monsieur le Maire répond qu'au-delà de ça, il y a besoin d'une personne de qualité qui a un savoir-faire car gérer une cantine, ça ne s'apprend pas et ce n'est pas donné à tout le monde.

Monsieur Olivier CADET ajoute que cette personne serait à la cantine et à l'accueil périscolaire, et qu'en plus de cela, elle ferait un complément en ménage pour pallier l'absence de Madame Sylvie FOURNIER. De ce fait, il propose de faire à Madame Amandine PÉRON un contrat de 35h00 hebdomadaire.

Monsieur le Maire précise que Madame Sylvie FOURNIER est en arrêt de travail et qu'elle doit se faire opérer d'un coude et peut-être même du deuxième. Il ajoute que Madame Sylvie FOURNIER a déjà annoncé que par la suite, elle souhaiterait obtenir un poste aménagé.

Madame Marie REYNOUDT demande comment aménager un tel poste. Monsieur Le Maire répond qu'il ne le peut pas. Madame Christiane GLORIAN précise que le métier de Madame Sylvie FOURNIER nécessite l'utilisation de ses bras.

Monsieur Le Maire souligne que la pathologie de Madame Sylvie FOURNIER a été reconnue comme une maladie professionnelle, tout comme pour Monsieur Bertrand CAUCHOIS concernant ses épaules.

Monsieur Le Maire propose la création d'un poste à temps complet dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » (PEC) pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette proposition.

4) Accueil de 2 personnes volontaires en service civique

Délibération afférente : DEL 52-2024

Monsieur le Maire propose d'accueillir deux personnes en mission de service civique lors de la prochaine année scolaire. Il précise que l'an dernier, la Municipalité avait accueilli 3 jeunes mais que cette année, deux personnes seraient suffisantes. Il ajoute ne pas être certain de recruter des volontaires, car pour l'instant, il ne dispose même pas de potentielles candidatures. Il passe cette délibération pour être opérationnel si cela était nécessaire.

Monsieur le Maire explique que ces jeunes coûtent environ 115 euros / mois/ personne à la Commune et que même si on ne peut pas attendre la même chose d'un emploi civique que d'une personne contractuelle, leur aide est toujours appréciable en cantine, au dortoir ou en garderie.

Monsieur le Maire précise que l'école devrait également, comme l'an dernier, recruter deux emplois civiques.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal l'accord de recruter, si nécessaire, deux jeunes volontaires en mission de service civique pour la prochaine année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette proposition.

5) Adhésion au GUSO et recrutement d'intermittents du spectacle

Délibération afférente : DEL 53-2024

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du spectacle qu'il y a eu pour l'ouverture de la ducasse, la Municipalité a engagé le chanteur Manuel DUBOIS pour un coût global de 400 euros, GUSO compris mais qu'il est nécessaire d'y adhérer.

La majorité des élus manifeste son approbation quant au choix de cet artiste car les administrés ont beaucoup apprécié et les retours sur la soirée sont très positifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion au Guichet unique pour le spectacle vivant dit « GUSO ».

6) Accueil Collectif de Mineurs : modification du temps d'accueil des enfants lors des petites vacances scolaires

Délibération afférente : DEL 54-2024

Monsieur le Maire explique que beaucoup de parents ont demandé à ce que le centre de loisirs fonctionne en journée complète lors des petites vacances scolaires, et non plus seulement les après-midis.

Madame Myriam MATRINGHEN souligne que pour les parents qui travaillent, ça sera plus simple pour s'organiser mais qu'il faut voir s'il y a beaucoup d'enfants.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui explique que si on part sur la base de 7 animateurs qui travailleront à temps plein à chaque période de petites vacances scolaires, cela ferait un coût d'environ 10 000 euros par an.

Monsieur Olivier CADET propose de faire un test sur une année et de voir si on accueille les enfants de l'extérieur. Monsieur le Maire dit que ça ne le gêne pas mais que concernant les petites vacances, il faut donner la priorité aux Andrésiens, sinon on va accueillir comme en été plus d'une centaine d'enfants et le budget va exploser.

Madame Myriam MATRINGHEN expose que c'est tout un calcul à faire car à Andres, le centre de loisirs est moins cher qu'à Guînes mais que là-bas, il y a plus de sorties de proposées.

Monsieur Olivier CADET souligne qu'en ouvrant à la journée, les aides de la CAF seront également plus importantes. Le coût supplémentaire de 10 000 euros qui vient d'être annoncé ne tient pas compte des

recettes supplémentaires.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une forte demande des familles pour cette ouverture à la journée. Le sondage réalisé auprès de la population en témoigne.

Monsieur Frédéric BLANQUART propose de déjà essayer sur la prochaine période des vacances scolaires (octobre 2024) et non sur une année complète.

Monsieur Le Maire dit de faire un essai sur une année mais par palier. Un premier retour sera déjà fait après la première période de petites vacances afin de voir.

Monsieur Olivier CADET souligne qu'il faudra voir s'il est préférable ou non de faire choisir aux familles entre la demie journée et la journée complète.

Madame Christiane GLORIAN précise que de laisser le choix va être compliqué pour l'encadrement.

Madame Dorothee GUÉGAN explique que depuis environ un an les effectifs de fréquentation du centre de loisirs des petites vacances a bien augmenté, passant d'une moyenne de 50 enfants à 70 enfants.

Monsieur Le Maire dit qu'il y a eu un changement de population sur la commune dernièrement et que ça se ressent aussi sur les effectifs de l'école. Il précise qu'effectivement, certains de nos enfants fréquentent le centre de loisirs de Guînes, mais qu'à contrario, des enfants de l'extérieur viennent à Andres. Dans notre commune, le centre est très familial, il n'y a pas de grosses activités de proposées, mais les animateurs créent une ambiance cocooning qui rend les enfants heureux.

Monsieur Le Maire propose de faire le test sur une année de passer le centre de loisirs à la journée complète à compter du mois d'octobre 2024, mais d'agir par palier. A savoir qu'un premier point sera fait après les vacances scolaires de la toussaint et ensuite après les vacances de février 2025.

Monsieur le Maire précise qu'il pourra inviter Madame Fanny TYTECA à prendre la parole, car elle sera la plus à même pour en parler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette proposition.

7) Révision de la taxe d'aménagement

Délibération afférente : DEL 55-2024

Concernant la taxe d'aménagement, Monsieur Le Maire propose de conserver le taux des années précédentes, à savoir 1.5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au **taux de 1.5 %**.

8) Programme ACTEE+ proposé par le SyMPaC et la FDE 62

Délibération afférente : DEL 56-2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui explique que ce programme est la continuité des programmes ACTEE 1 et ACTEE 2 qui ont déjà été validés par le Conseil municipal en 2021 et en 2023. Il précise que cela permettra d'avoir des aides notamment pour la réalisation des études thermiques.

Monsieur Olivier CADET souligne que ce programme va également nous aider avec le Décret Tertiaire car ce dernier impose une diminution des consommations énergétiques :

- pour 2030 : moins 40% par rapport à 2010
- pour 2040 : moins 50% par rapport à 2010
- pour 2050 : moins 60% par rapport à 2010

Monsieur Olivier CADET ajoute que ce programme a un coût puisqu'il faut payer un économe de flux mais que ça permet d'obtenir des subventions pour les études.

Il précise que le coût serait d'environ 700 euros pour l'année 2024, puis 580 euros/ an pour les années 2025 et 2026.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si le coût est calculé par rapport au nombre d'habitants.

Monsieur Olivier CADET répond affirmativement : 0.47 cts la première année et ensuite 0.39 cts.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si le prix est le même qu'avant. Monsieur Olivier CADET répond que oui, le coût était quasiment identique.

Monsieur Le Maire souhaite préciser que Monsieur Léo BEAUVOIS, l'économe de flux engagé par la FDE62, est une personne réactive et à l'écoute, qui oriente pour l'obtention des subventions octroyées par la FDE62.

Monsieur Olivier CADET souligne que vu le coût, ça ne vaut pas le coup de s'en passer.

Madame Mathilde VANAHAECKE dit que même si ça coûte un peu à la commune, son aide fait gagner plus que cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'approuver le projet de convention entre le SyMpaC et la collectivité pour la mutualisation des certificats d'économie d'énergie.

9) Demandes de subventions auprès de la FDE 62 et de tous autres organismes dans le cadre de l'effacement des réseaux au niveau de la salle des fêtes

Délibération afférente : DEL 57-2024

Monsieur le Maire explique que suite aux remarques qui ont été réalisées ici en séance de conseil municipal, il s'agit d'effacer les réseaux de chaque côté de la salle des fêtes. Il précise avoir demandé un devis à Eiffage Energie et que cette dépense s'élève à environ 52 000 euros. Il ajoute que cette opération ne peut être subventionnée qu'à hauteur de 20%.

Monsieur le Maire précise ne pas encore savoir combien de subvention il est possible d'obtenir auprès des autres organismes. Il ajoute que pour le moment, il n'est pas question de lui donner ou non l'autorisation de faire les travaux, mais l'autorisation d'effectuer des demandes de subventions.

Monsieur Olivier CADET est d'avis que les travaux sont coûteux mais que ce n'est pas possible de laisser ça ainsi.

Monsieur le Maire précise qu'à un moment, il faudra que le Conseil municipal tranche sur cet effacement des réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser le Maire à effectuer des demandes de subventions dans le cadre de l'effacement des réseaux devant la salle des fêtes.

10) Autorisation de saisir la chambre régionale des comptes concernant la 5^{ème} section des waterings et l'Union des waterings

Délibération afférente : DEL 58-2024

Monsieur le Maire informe que depuis plusieurs années de nombreux administrés ont formulé des demandes concernant les waterings. Il ajoute que des conseillers municipaux et lui-même ont également fait ces mêmes demandes, tout comme d'autres maires et la Préfecture et toujours sans aucun résultat.

Monsieur le Maire souligne que depuis qu'il a énoncé ce fait dans la presse, il a reçu un petit mail lundi à 14h00 de la part de la section des waterings, contenant des procès-verbaux de semblants de comptes

rendus financiers auxquels il précise ne rien comprendre. De plus, il lui est précisé qu'il peut aller consulter les plans mais que ces derniers ne sont pas tout à fait corrects.

Monsieur le Maire ajoute avoir reçu aujourd'hui, comme d'autres maires, de la part de la section des waterings, un mail sollicitant l'aide des municipalités afin de faire le point sur les parcelles cadastrées parce que leur base de données ne serait plus à jour.

Monsieur le Maire qualifie cela d'incroyable. Il souligne que comme les municipalités et comme d'autres institutions recevant des taxes publiques, les waterings doivent être contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur Le Maire précise qu'ici il ne s'agit que de lui donner l'autorisation d'envoyer un courrier et que c'est la Chambre Régionale des Comptes qui décidera de ce qu'elle veut faire. Mais en tout cas, la commune l'aura saisi afin de diligenter un contrôle. Beaucoup d'administrés souhaitent savoir pour quoi ils payent des waterings.

Madame Christiane GLORIAN demande à Monsieur le Maire s'il a déjà sollicité un entretien auprès de Monsieur DEGUINES et Monsieur PATOU. Il répond qu'il ne les compte même plus.

Madame Christiane GLORIAN demande à Monsieur le Maire s'il s'est déplacé aux Attaques. Il répond qu'il a appelé et qu'ils sont venus ici.

Monsieur le Maire demande à Madame Christiane GLORIAN si elle sait ce que font les waterings. Elle répond qu'en gros oui, elle le sait. Monsieur le Maire lui demande de développer et elle répond qu'elle ne sait pas puis elle ajoute qu'elle connaît un peu leurs domaines d'interventions, leurs compétences et le système de fonctionnement. Elle ajoute que tout le monde a entendu parler des waterings.

Monsieur le Maire rétorque qu'effectivement, tout le monde en a entendu parler mais que personne ne sait ce qu'il y a dedans... comme les fricadelles.

Monsieur le Maire explique que les waterings sont là pour permettre l'évacuation de l'eau vers la mer, en tout cas en ce qui concerne les polders. Il ajoute que la seule chose qu'il sait qu'ils ont fait sur la commune, c'est de déclasser plusieurs watergangs.

Monsieur le Maire souligne que les waterings ont encore à leur charge l'entretien de la Rivière du côté de l'impasse de la Rivière, et donc ils doivent évacuer les boues. Sauf que maintenant ils enlèvent les boues mais ensuite les laissent sur les côtés, et même sur les clôtures en face. Il ajoute que les waterings ont également la charge de faire baisser le niveau de la Rivière-neuve grâce à une station de pompage située à Balinghem. Sauf qu'ils coupaient les pompes parce que ça coûtait trop cher ou autre. Monsieur le Maire précise que cela n'est pas forcément de la faute de Monsieur DEGUINES qui donne simplement un ordre. Il ajoute que l'article 25 du statut des waterings dit qu'au mois de mai de chaque année, ils ont l'obligation de rendre un rapport financier d'investissement n+1 à chaque collectivité de leur secteur. Chose que la Municipalité ne reçoit jamais, alors que Monsieur le Maire souligne l'avoir demandé à plusieurs reprises. Il insiste en précisant que le courrier envoyé par le Conseil municipal aux Waterings n'a jamais obtenu de réponse.

Monsieur le Maire précise que même Madame la Sous-préfète a souligné ne pas savoir à quoi servaient les waterings.

Madame Christiane GLORIAN dit regretter que ce soit toujours dans l'affrontement que les choses se passent, que c'est répétitif. Monsieur le Maire répond qu'à la base, il déteste l'affrontement mais que c'est peut-être parce que ceux qui étaient là avant lui n'ont pas fait le « boulot ».

Madame Christiane GLORIAN suggère à Monsieur le Maire d'inviter Messieurs DEGUINES et PATOU afin d'en discuter calmement. Monsieur le Maire répond que cela a déjà été fait en mai 2014, alors qu'il était lui-même Président de la commission travaux (début du mandat de Monsieur Ludovic LANGLET), puisque personne ne voulait prendre le poste, et que cette réunion s'est faite en présence de Monsieur DECLEMY, et non Monsieur DEGUINES. Lors de cette réunion, il a été dit que les waterings ne mettaient pas les pompes en route parce que ça coûtait cher. Ensuite, ils n'ont pas voulu réécrire ce qu'ils ont dit.

Madame Christiane GLORIAN précise qu'elle était présente à cette réunion et justifie que les waterings ne disposent pas d'un gros budget.

Monsieur le Maire répond avoir récupéré des chiffres et qu'ils ont un budget entre 700 000 € et 800 000 €, soit presque comme la Commune.

Madame Christiane GLORIAN dit que ce n'est pas un très gros budget pour s'occuper de 5 ou 6 communes.

Monsieur le Maire ajoute qu'à un moment les wateringues ont dit qu'ils ne rembourseraient pas les frais des agriculteurs concernant le pompage des inondations. Il précise trouver cela un peu absurde puisque les agriculteurs non seulement ont pris sur leurs propres frais mais que surtout, la délibération montre qu'ils remboursent quand même.

Monsieur le Maire dit à Madame Christiane GLORIAN que l'on ne peut pas avoir un double discours.

Madame Christiane GLORIAN dit regretter qu'il n'y ait pas un discours apaisé, mais que l'on soit toujours dans l'affrontement. Elle s'adresse à Monsieur le Maire pour lui signifier qu'à chaque fois qu'il envoie un courrier, c'est pour mettre la pression et ça peut être heurtant pour les destinataires.

Madame Mathilde VANHAECKE souligne défendre Monsieur le Maire sur ce point car chaque année un courrier est envoyé, que les choses ont d'abord étaient faites calmement.

Monsieur le Maire demande à Madame Christiane GLORIAN si elle a des liens avec les wateringues car il dit se poser la question. Il rétorque qu'elle lui dit ça comme s'il était un « méchant », alors qu'elle est élue depuis 2008 et qu'elle-même n'arrive pas à porter les sujets.

Monsieur le Maire souligne que concernant la CCPO, il a fallu partir à l'affrontement. Et si le dossier se débloque, c'est qu'ils ont eu un appel téléphonique du cabinet de Monsieur le Premier Ministre et du cabinet de la Préfecture.

Monsieur le Maire dit à Madame Christiane GLORIAN qu'elle-même était élue à la CCPO à l'époque et qu'elle faisait partie de la commission environnement, et rien n'a avancé concernant ARARAT. Il ajoute que l'on peut rester dans la contemplation et lors des prochaines inondations, on dira aux gens que l'on est dans le dialogue, qu'il faut attendre que l'on nous réponde. Monsieur le Maire dit que dans ce cas, il mandate Madame Christiane GLORIAN pour le faire.

Madame Nathalie DUNE se questionne sur le rôle des wateringues en dehors des périodes d'inondation. Elle ajoute qu'en fait, ils ne font rien. Que beaucoup de gens disent payer la taxe des wateringues alors qu'ils n'ont même pas de fossé.

Madame Christiane GLORIAN interroge Monsieur le Maire afin de savoir ce qu'il demande aux Wateringues de faire sur le village. Ce dernier répond que l'on ne sait pas ce qu'ils font et ce qu'ils veulent faire

Madame Christiane GLORIAN précise savoir qu'il gère la Rivière-neuve mais que maintenant ce n'est plus de leur domaine de compétence. Monsieur le Maire souligne qu'en 2015, il avait envoyé un courrier avec des photos pour montrer que la Rivière-Neuve n'était pas curée et là, il dit avoir su qu'elle n'avait pas été curée depuis plus de 20 ans. Il ajoute qu'à l'époque il avait été critiqué par le Conseil municipal pour cette démarche.

Madame Christiane GLORIAN dit à Monsieur le Maire que si c'est sa volonté d'envoyer ce courrier à la cour des comptes, qu'il le fasse. Elle précise respecter cela. Elle ajoute qu'elle n'aime pas que la commune d'Andres soit toujours en conflit avec les institutions.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle est en train de lui faire un procès d'intention qui n'est absolument pas bon. Il souligne qu'il y avait des problèmes avec le SIRA, qu'il est allé discuter là-bas, qu'il a remué ce qu'il y avait à remuer, et qu'aujourd'hui tout se passe très bien et ajoute avoir maintenant une très bonne entente avec le SIRA. Il précise qu'actuellement avec le SIRA il travaille sur un problème sur la rue du pont, problème présent depuis plus de 40 ans et qui va enfin être réglé. Tout le monde savait, et personne n'a rien fait jusqu'ici.

Pour conforter ses propos, Monsieur le Maire ajoute que pour la réunion d'aujourd'hui, il a donné son pouvoir au Président du SIRA. Il ajoute avoir même envoyé un mail, dont Monsieur Olivier CADET était en copie, afin de féliciter les travaux du SIRA et le redressement qu'il y a pu avoir.

Monsieur le Maire, s'adressant toujours à Madame Christiane GLORIAN, lui demande en quoi il pourrait bien féliciter la CCPO si ce n'est pour tout l'argent dépensé dans les bâtiments. Il dit se souvenir que

Monsieur Joël FONTAINE, en réunion de Conseil municipal, avait lui-même dénoncé les sommes d'argent dépensées dans la Minoterie. Il souligne que la CCPO, dans le cadre des inondations, n'a rien fait.

Monsieur le Maire demande à Madame Christiane GLORIAN si on est là pour ne rien faire pour les administrés afin de faire du politiquement correct. Il ajoute qu'elle lui reproche d'être en mauvais termes avec les Institutions mais si c'était le cas, la Commune aurait-elle perçue plus de deux millions de subventions depuis le début de ce mandat.

Monsieur le Maire demande à Madame Christiane GLORIAN de ne pas tenir ces propos, car en le faisant, elle ment. Il ajoute qu'elle dit cela car les waterings sont venues devant chez elle pour mettre des palplanches et qu'elle est dans l'entre-soi.

Madame Christiane GLORIAN demande à Monsieur le Maire de retirer ses paroles, chose qu'il refuse. Il précise que lorsqu'elle était élue à la CCPO, elle n'a rien fait pour la commune.

Madame Christiane GLORIAN dit à Monsieur le Maire que ce n'est pas correct et qu'elle dit simplement son avis. Il répond en avoir marre qu'elle lui fasse à chaque fois un procès d'intentions en disant qu'il part aux conflits avec les Institutions. Il ajoute que lors des inondations, s'il n'avait pas levé le bras, il ne saurait pas où on en serait aujourd'hui et ça, de nombreux maires le lui disent à lui mais aussi à la Sous-Préfecture. Il précise recevoir beaucoup de messages d'administrés d'Andres, mais aussi d'autres communes, pour l'en remercier.

Madame Christiane GLORIAN lui répond que c'est tant mieux pour lui mais qu'elle souhaite qu'il retire ses paroles où il la traite de menteuse. Il s'y refuse et répète à nouveau qu'elle est une menteuse puisqu'elle lui fait un procès d'intentions pour des choses qu'il ne fait pas.

Madame Christiane GLORIAN dit prendre à témoin les gens présents car Monsieur le Maire l'accuse de menteuse.

Monsieur le Maire dit que si elle joue à ça, à son tour il accuse Madame Christiane GLORIAN de l'accuser de faire des procès d'intentions à chaque Institution et de se mettre mal avec elles.

Monsieur Le Maire dit qu'il ne faut pas croire que ça lui fait plaisir ou que ça l'intéresse, qu'il a autre chose à faire que tout ça, et qu'il en discute régulièrement avec Monsieur Olivier CADET et Madame Mathilde VANHAECKE.

Il reproche à Madame Christiane GLORIAN d'être dans l'optique de toujours dire qu'il est un méchant. Elle lui répond que cela en est la preuve. Monsieur le Maire lui répond qu'elle se fait passer pour la gentille mais que c'est elle.

Madame Christiane GLORIAN dit à Monsieur le Maire qu'il ne sait pas parler calmement, qu'on ne peut pas parler avec lui.

Monsieur le Maire lui demande ce qu'elle a fait avancer : rien. Il ajoute qu'il fallait qu'il le lui dise car ça fait un moment que ça dure, et pourtant il fait pour la respecter car il respecte les gens mais elle fait tout pour le pointer. Il ajoute que ses conseillers ne savent peut-être pas ce qu'elle lui a dit lorsqu'ils étaient au bâtiment périscolaire : « Monsieur TURPIN, avec vingt ans de moins, je serais devant vous aux élections. Vous n'êtes pas fait du même bois que moi ». Il lui demande ce qu'elle voulait dire par-là.

Madame Christiane GLORIAN répond que ça veut dire qu'elle n'a pas la même attitude que lui.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas ça qu'elle voulait dire.

Madame Christiane GLORIAN dit à Monsieur le Maire qu'il aime bien les discussions franches. Il lui répond qu'elle, elle n'est pas franche.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE avec 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de saisir la Chambre Régionale des Comptes concernant la 5^{ème} section des waterings et l'Union des Waterings.

Abstentions : BLANQUART Frédéric, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui souhaitent donner des réponses aux Andrésiens.

Madame Christiane GLORIAN lui répond qu'il n'aura qu'à l'étaler sur les réseaux sociaux, comme il a l'habitude de le faire, qu'il aura matière à remplir des pages. Monsieur le Maire lui dit que ça sera fait.

Monsieur le Maire dit qu'il sollicite Madame Christiane GLORIAN, comme elle s'est abstenue, d'obtenir des réponses claires, nettes et précises des sections de wateringues. Il s'interroge d'ailleurs de savoir pourquoi les wateringues ont fait des palplanches devant chez elle et pas devant chez les autres. Elle répond l'avoir demandé à Monsieur Ludovic LANGLET, Maire de l'époque.

Madame Christiane GLORIAN dit à Monsieur le Maire qu'il va loin, que ce n'est pas possible d'être comme ça, d'avoir toujours des suspicions sur tout.

Monsieur le Maire lui répond qu'il fait comme elle sauf que lui fait son travail.

11) Établissement de la liste des sépultures reprises par la Commune

Délibération afférente : DEL 59-2024

Monsieur le Maire informe que Madame Dorothee GUÉGAN, secrétaire, a fortement travaillé sur le sujet. Il rappelle qu'il y a un peu plus de trois ans la Municipalité a fait appel à un bureau d'étude pour mettre en place cette procédure de reprises de concessions.

Monsieur le Maire explique que lors du second procès-verbal, les 3 groupes du Conseil Municipal étaient représentés : Madame Christiane GLORIAN, Monsieur Guy CANELLE, Monsieur Christian LAPORTE et lui-même.

Monsieur le Maire projette le plan du cimetière sur lequel apparaissent en couleur les concessions entrées dans la procédure et explique que des familles se sont manifestées et ont effectué les travaux de remise en état des concessions :

- Famille DECLEMY (s1-F)
- Famille THUEUR-DUPONT (s2-25)
- Famille DUCHATEAU (S2-38)
- Famille LANDRY-GOUDAL (s3-59)

Monsieur le Maire précise que lors du second PV, il a demandé que soit retirée de la procédure la concession S3-19 car elle n'est pas en mauvais état et rien ne justifie sa destruction. Il ajoute que les concessions S4-19 et S4-29 seront utilisées en ossuaires. Madame Dorothee GUÉGAN précise que concernant la concession S4-29, sa destination d'ossuaire est à vérifier car elle est en mauvais état.

Monsieur le Maire précise que la procédure est terminée et que seules les familles mentionnées se sont manifestées. Il ajoute qu'aujourd'hui, la délibération consiste à acter la reprise administrative des concessions.

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux sujets qu'il souhaite aborder :

- Un Poilu (LELEU Corentin - soldat de la guerre 1914-1918) est inhumé, mais il n'a pas été reconnu comme « Mort pour la France » car il s'est suicidé.

Monsieur le Maire exprime que la Société Historique d'Andres avait formulé le souhait que sa concession ne soit pas détruite.

- Monsieur THOMAS Louis (instituteur pendant la grande guerre – S4-42). Madame Christiane GLORIAN explique que cette personne s'est beaucoup impliquée pendant la guerre en acceptant notamment de scolariser les enfants de moins de 6 ans afin de libérer les mères de famille qui remplacent les hommes qui eux sont au front. Il a également donné des cours du soir et fait office de secrétaire de mairie.

Madame Christiane GLORIAN précise que la concession est encore en état acceptable.

Monsieur le Maire explique que les concessions concernées vont rester dans la procédure de reprise afin d'être intégrées au patrimoine communal et ainsi pouvoir les entretenir. Il ajoute qu'il y aurait aussi possibilité de les léguer à la Société Historique.

Monsieur le Maire ajoute que la concession S2-4, qui selon Madame Christiane GLORIAN appartiendrait à un ancien Maire (LECOQ), pourrait être aussi transformée en ossuaire communal car elle est positionnée en face de l'entrée de l'église. Il ajoute qu'il souhaite qu'une plaque soit installée afin de mentionner tous les noms des défunts dont les concessions auront été reprises.

Madame Dorothee GUÉGAN précise qu'avant 1980, la plaque d'identification n'était pas obligatoire sur le cercueil et que sur beaucoup de concessions, il n'y a ni nom ni plaque. Il va donc être difficile d'identifier tous les défunts. Elle ajoute qu'il manque beaucoup de titres de concession et pas de registre.

Monsieur le Maire souligne que concernant les concessions utilisées actuellement comme ossuaires par la Municipalité, il n'a pas été trouvé de trace d'une reprise administrative.

Monsieur le Maire propose :

- De reprendre la concession de l'instituteur afin de l'intégrer au patrimoine communal.
- De reprendre les deux concessions faisant office d'ossuaires afin d'également les intégrer au patrimoine communal.
- Concernant la concession du poilu, de l'intégrer dans un premier temps au patrimoine communal et ensuite voir pour une éventuelle rétrocession à la Société Historique.
- De reprendre la concession de l'ancien maire et de l'intégrer au patrimoine communal

Monsieur le Maire souligne que des administrés sont impatients d'obtenir une concession et qu'il faudra retravailler sur le sujet. Il dit qu'au-delà de l'âge, il faudrait à son sens mettre une priorité dans la partie ancienne du cimetière, afin qu'il y ait un rapprochement familial.

Monsieur le Maire explique que la délibération qui va être prise aujourd'hui sera soumise au contrôle de légalité, puis qu'il faudra procéder à la reprise matérielle des concessions. Cette phase est estimée à 70 000 euros TTC.

Madame Myriam MATRINGHEN demande si cela ne peut pas être fait par les agents techniques, comme cela se faisait avant. Madame Dorothee GUÉGAN répond que ce sont les Pompes funèbres qui vont intervenir.

Monsieur Le Maire souligne qu'il faut aussi faire les travaux sans abîmer les concessions voisines. Il ajoute que pour les reprises, il y a possibilité d'obtenir une aide financière au titre de la DETR.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il est nécessaire d'avoir 3 ossuaires à Andres. Monsieur Le Maire répond que les deux premiers sont déjà en partie occupés, et qu'il faudra voir avec les pompes funèbres le nombre de places restantes.

Monsieur le Maire précise que le troisième serait plus grand car le monument est plus haut et plus large. De plus cet emplacement serait très prisé de par sa position et donc il serait difficile de le réattribuer à une famille plus qu'à une autre.

Monsieur le Maire demande de faire confiance à la délégation qui s'est déplacée au cimetière et d'acter les points proposés ci-avant.

Concernant la tombe du poilu, Monsieur Joël FONTAINE exprime que de faire un leg à la Société Historique pourrait être gênant car une association peut disparaître du jour au lendemain, qu'il n'y a aucune pérennité de garantie.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait plus d'une convention déléguant à cette association l'entretien et le fleurissement du monument, mais que la concession resterait une propriété communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'acter la reprise des concessions dont la liste a été présentée ce jour.

12) Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire explique avoir reçu deux propositions de deux prestataires différents. La première proposition est de JVS (prestataire actuel de tous les logiciels de la mairie) et l'autre est un prestataire local (habite à Landrethun-lès-Ardres).

Monsieur Frédéric BLANQUART précise ne pas avoir bien compris avec la vidéo s'il s'agissait d'un logiciel pour le secrétariat ou pour les administrés.

Monsieur le Maire dit qu'il est encore en pleine réflexion sur le choix entre les deux prestataires car au niveau du coût financier, c'est presque pareil, sauf que celui de JVS dispose d'un lien direct avec le logiciel « Population ». Il ajoute que la différence vient plus du coût de l'installation (payante chez JVS et gratuite chez le prestataire local).

Monsieur le Maire précise que JVS est un grand groupe alors que l'autre prestataire vient juste de démarrer et cherche à s'implanter.

Monsieur le Maire explique qu'avant de réattribuer les concessions, il est important d'être au carré concernant la gestion du cimetière.

Monsieur Olivier CADET souligne que si la Municipalité est satisfaite de JVS pour les autres logiciels, autant rester chez eux.

Monsieur le Maire demande son avis à Madame Dorothee GUÉGAN puisqu'elle va utiliser le logiciel. Elle répond ne pas avoir décelé de grandes différences entre les deux et confirme que le secrétariat est satisfait de son prestataire actuel concernant les logiciels.

Monsieur le Maire demande à Madame Dorothee GUÉGAN si elle souhaite décaler dans le temps ce choix. Elle répond qu'il n'y a aucune urgence à choisir dès maintenant car le logiciel ne sera pas utilisé dans l'immédiat, qu'il y a tout à fait la possibilité de prendre le temps de la réflexion.

Monsieur le Maire propose d'ajourner le point concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

13) Points divers sans délibération sauf avis unanime du Conseil municipal

Délibération afférente : néant

- **Synthèse sur l'avancée des travaux de la salle des fêtes et point sur l'obtention des subventions**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui présente un point financier sur les travaux de la salle des fêtes.

salle des fêtes - point financier au 01-07-2024

dépense estimée : 1 047 709,52 €

organisme	somme demandée	somme accordée	montant prévisionnel	avance accordée	%	avance demandée	%2	Colonne3
Région (FAPL)	100 000,00 €		100 000,00 €					
Fonds vert	150 000,00 €	225 400,00 €	225 400,00 €					
DETR 2024	194 602,00 €	151 011,54 €	151 011,54 €			33 810,00 €	15%	
DSIL	75 400,00 €		75 400,00 €			45 303,46	30%	
FARDA 2023	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €					
FARDA 2024 (PMR)	9 800,00 €	9 800,00 €	9 800,00 €	60 000,00 €	50%			
FARDA 2024 (photovoltaïques)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	4 900,00 €	50%			
CCPO (fonds de concours)	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €					
CEE bardage	3 039,00 €		3 039,00 €					
CEE VMC Double-flux	3 061,00 €		3 061,00 €					
CEE PAC	4 000,00 €		4 000,00 €					
TOTAL	677 402,00 €	523 711,54 €	709 211,54 €	69 900,00 €		79 113,46 €		

Monsieur le Maire précise que concernant la subvention de 100 000 euros demandée à la Région, il s'était entretenu par téléphone avec la Vice-Présidente à la Région et que lors de l'arbitrage en commission, elle avait défendu cette demande d'aide financière, qui devrait être attribuée au mois d'octobre.

Monsieur Olivier CADET explique qu'en prenant en compte l'indemnité versée par l'assurance et le reversement de la FCTVA, le reste à charge de la commune pour ces travaux devrait être de 68 209 euros, sans compter les 100 000 euros de subvention de la Région. Il ajoute qu'il a quand même fallu construire le bâtiment périscolaire.

Monsieur Olivier CADET précise qu'il n'y a pas de problème pour clôturer l'année au niveau de la trésorerie car les acomptes rentrent bien.

Monsieur Olivier CADET profite de ce moment pour faire un point sur les dépenses de fonctionnement. Il explique qu'avant il y avait 439 000 euros de frais de fonctionnement sur un budget de 842 000 euros. Actuellement, les dépenses sont au-dessus du prévisionnel. Il précise qu'au niveau de la dépense de gaz, le tarif a doublé (dépassement de 13 000 euros sur les 6 premiers mois de l'année). Concernant les recettes, il annonce la somme de 376 000 euros à la fin du mois de juin et précise qu'il est normal d'avoir un petit décalage.

Monsieur Olivier CADET précise qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant les finances de la commune.

Monsieur le Maire explique que concernant les subventions pour la reconstruction de la salle des fêtes, il y a un travail derrière et qu'il y a des concertations et des discussions calmes et posées. Et lorsqu'on a en face de soi des personnes à l'écoute et sensées, on arrive à avancer très facilement. Monsieur le Maire réitère que s'il était en mauvais terme avec les Institutions, la Municipalité n'aurait pas toutes ces subventions.

Monsieur le Maire dresse un point sur l'avancée des travaux de la salle des fêtes :

- Un souci a été découvert au niveau des fondations de la salle des fêtes car côté voirie, elle est posée directement sur le talus (sable). Les fondations sont donc hors-sols (plaque en béton posée sur le talus qui vient permettre qu'il ne s'effondre pas) et le bâtiment est tenu par des tirants qui le traversent sous la dalle. L'architecte ne s'était pas posé la question car il ne pensait pas à ça. Il est donc possible qu'il y ait une plus-value (en attente des chiffrages).

Le bureau de contrôle vient à dire que si le bâtiment de contrôle a été construit comme ça, on laisse comme ça, qu'il n'y a pas d'obligation. L'entreprise Eiffage, qui a découvert la chose, dit qu'elle ne peut pas laisser le compte-rendu vide d'observations car elle ne veut pas que ça se retourne contre elle. L'architecte est pour suivre l'avis du bureau de contrôle.

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir trancher prochainement et qu'il a toujours dit qu'il voulait quelque chose qui dure dans le temps. Donc si on ne fait rien, il veut qu'on lui assure que ça ne bougera jamais. Il rappelle que la salle des fêtes a quand même subi l'incendie avec l'arrachage des tôles, les travaux de voirie, des tranchées qui ont été creusées dans la dalle, le carrelage qui a été gratté ... donc il y a eu du mouvement. Il est donc important de s'assurer qu'il n'y aura pas de problème dans le futur, et aujourd'hui personne n'est en mesure de le faire.

Monsieur le Maire expose que la solution pourrait être de faire un mur de soutènement en béton sur l'avant de la salle mais cela représenterait une plus-value de 80 000 euros.

- Les canalisations sont en train d'être posées.
- L'entreprise Caridroit va passer les tuyaux « eau froide » et « eau chaude ».
- Vers fin juillet, pose de la CTA (Centrale pour le Traitement de l'Air)
- La plateforme pour la pose de la CTA devrait se terminer mi-juillet mais il risque d'y avoir un peu de retard.
- La toiture sera posée fin juillet

Monsieur le Maire précise que les entreprises sont dans les temps, pour une fin de chantier vers la fin du mois de décembre, voir le début du mois de janvier 2025. Il ajoute que concernant le choix du bardage, les élus ont tous été destinataires d'un mail. Il explique que concernant le produit proposé par l'entreprise Isobacacier, il s'agit de tôles modifiées qui laissent apparaître une forme de bois sur un fond d'acier noir. Il précise que le produit est garanti 30 ans, comme le composit.

Monsieur le Maire ajoute s'être rendu à Fruges pour voir ce produit en vrai et il dit qu'on ne voit pas qu'il s'agit d'une tôle.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si ça ne va pas poser souci de continuer les travaux alors que peut-être on va toucher au soutènement après pour renforcer.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de soucis car le mur de soutènement en forme de L serait fait devant le talus afin de stabiliser l'ensemble du bâtiment, afin qu'il ne s'effondre pas. Il ajoute que le bureau de contrôle, l'architecte et l'entreprise Eiffage sont d'accord pour cette technique.

- **Présentation du dossier technique concernant la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste**

Monsieur le Maire précise que les élus ont tous été destinataires du rapport de l'architecte concernant l'église de la commune. Le montant des travaux est de 1 500 000 euros.

Madame Christiane GLORIAN souhaite préciser que dans l'historique des travaux, il est noté que la toiture en tuiles de terre cuite monopoles est probablement de 1989, alors que la date est antérieure à cela, plutôt dans les années 1950/1960.

Monsieur le Maire souligne qu'il y avait une demande de Monsieur Philippe DEHAUDT, Président de l'association « les amis de Saint Jean-Baptiste », de revenir sur une toiture en ardoise mais le coût serait très important.

Monsieur le Maire explique que ce dossier va partir au service du « patrimoine et des biens culturels » du Département du Pas-de-Calais afin de voir comment la commune peut être aidée (70 % à 80 % de subvention possible). Toutefois, il précise qu'au regard du coût total des travaux, il sera nécessaire d'effectuer cette restauration par tranche, en donnant la priorité à la toiture.

Monsieur le Maire souligne que l'architecte a trouvé notre église assez sympathique et singulière.

- **Restitution du sondage municipal effectué auprès des administrés**

Monsieur le Maire précise que le sondage a été réalisé par les emplois civiques et que les données ont été centralisées par Madame Dorothee GUÉGAN. Il explique que le sondage a été réalisé sur la période de 2023 à mai 2024 et que sur les 571 foyers, 409 ont répondu (de façon intégrale ou partielle) soit environ 70 %.

- **Service administratif** : 94.5 % de satisfaction. Pour les 4 foyers (sur 409) qui ne sont pas satisfaits, en général ça concerne des difficultés que les administrés ont rencontrées mais sur lesquelles la commune n'avait pas la compétence (exemples : installation de la fibre / poubelles). Monsieur le Maire félicite les agents.

- **Service enfance / jeunesse** :

Concernant le centre de loisirs, sur les 409 foyers interrogés, 309 n'ont pas ou plus d'enfants en âge de fréquenter la structure. 44 familles utilisent les services de l'accueil de loisirs et 37 familles souhaiteraient une ouverture à la journée complète pendant les petites vacances scolaires.

Taux de satisfaction de 96 % pour le centre de loisirs

Concernant le service périscolaire : 40 familles utilisent la structure pour un taux de satisfaction de 97.5 %.

Concernant la restauration scolaire, 46 familles utilisent ce service pour un taux de satisfaction de 89 %. Les causes de l'insatisfaction sont que les enfants souhaitent des menus plus simples (questionnaire rendu avant la révision des menus par le prestataire), que les parents souhaitent que l'encadrement soit revu (1 foyer) et que les menus soient moins chers (1 foyer).

Monsieur le Maire félicite les agents.

- **Médiathèque municipale** : 75 % des foyers qui ont répondu au questionnaire étaient favorables à la réouverture de la médiathèque mais aujourd'hui le taux de fréquentation ne reflète pas du tout ce chiffre.

Monsieur le Maire souligne que la permanence de vente de pain et des animations vont être mises en place afin d'attirer les gens.

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : 64% de la population interrogée dit avoir connaissance des activités du CCAS, contre 17 % qui disent ne pas en avoir connaissance. 93 % des personnes pensent que les activités proposées sont adaptées et la seule personne qui ne le pense pas propose des sorties à vélo et l'organisation d'ateliers de poterie ou de peinture.

Monsieur le Maire pense que la population dispose de beaucoup d'informations mais qu'elle a un peu de mal à se repérer. Il dit à Monsieur Anthony VALENTIN qu'il va falloir retravailler sur ce point.

- **Les Associations communales** : 47 % des foyers interrogés disent ne pas connaître l'ensemble des 13 associations du village.

- **Festivités / animations** : sur les 409 familles, 97 % sont satisfaites des animations proposées dans le village par les associations et la Municipalité.

Monsieur le Maire précise entendre, venant de l'extérieur, que la commune bouge et ça fait plaisir.

Des administrés ont formulé des propositions d'animation : fête des voisins, thé dansant, brocante nocturne...

- **Stade municipal** : 67 % des gens pensent que l'amélioration du cadre de vie de cet espace n'est pas nécessaire. 33 % souhaitent des améliorations : gradins, terrain synthétique, agrandir le foyer associatif...

83 % des gens trouvent que l'aire de jeux est suffisante.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra installer des pare-vents.

Madame Myriam MATRINGHEM souligne que les jeux, en été, sont en plein soleil. Elle ajoute que le city est souvent sale à cause des incivilités (verre...).

- **Les services proposés par l'intercommunalité** : 76 % des administrés estiment ne pas avoir suffisamment connaissance des services proposés par la CCPO.

- **Communication** : 84 % des Andrésiens trouvent que c'est suffisant. Pour les personnes qui jugent la communication insuffisante (26 personnes / 321 et majoritairement des séniors), elles souhaiteraient le retour d'un petit journal (format papier).

- **Gestion des déchets** : 88 % des administrés ont compris cette gestion, néanmoins ils remontent des problèmes : poubelles trop petites, poubelles refusées, sacs poubelle éventrés à la recherche d'une erreur de tri. Près de la moitié des administrés interrogés estiment que la nouvelle gestion des déchets favorise une augmentation des dépôts sauvages.

- **Lutte contre les inondations** : 70 % des administrés disent savoir que ce n'est pas la commune qui dispose de cette compétence et 60 % sont informés que cette compétence revient à la CCPO.

Près de 97% des administrés qui ont répondu pensent que la Municipalité fait de son mieux dans le cadre de la gestion des inondations.

Pour les 11 personnes qui ont répondu de façon négative, voici leurs propositions : entretenir ou faire entretenir les fossés, limiter les constructions et le bétonnage des trottoirs, encourager les agriculteurs à planter ou à conserver les haies et les aider dans cette démarche, encourager les administrés à conserver leurs haies, avoir plus de personnel.

Les personnes qui ont répondu négativement résident rue et résidence le Clairsou, rue du milieu, route de Guînes, plate-rivière, rue Lannoy, allée des saules.

99 % des gens interrogés trouvent que les contrôles des fossés est une bonne chose.

- **Amélioration de la commune** : 97 % des gens interrogés trouvent que la commune s'améliore. Concernant les gens qui ont répondu négativement, ils déplorent l'état des routes, le problème des trottoirs (route de Balinghem et rue Lannoy) et les inondations.

Monsieur le Maire précise avoir croisé lors de la ducasse des gens qui ont avoué verbalement avoir occulté la réponse et qu'ils lui ont répondu oralement. Mais leurs réponses n'ont pas été intégrées sinon le taux de satisfaction serait encore plus élevé.

Concernant l'utilité des travaux engagés, si on prend en compte les gens qui ne s'y intéressent pas vraiment car ils pensent que la commune est bien comme elle est, le taux de satisfaction est d'environ 70 %. Par contre, si on retire ces gens-là, on obtient un taux de près de 98%.

Les points que les foyers aimeraient voir s'améliorer : la réduction de la vitesse, le ramassage des poubelles, l'état des routes, le développement de commerces de proximité (pain, épicerie, boucherie – Monsieur le Maire précise que ce point sera réglé en septembre), l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles ou d'une crèche.

Monsieur le Maire expose une problématique actuelle sur la commune : la pénurie de nourrices. Madame Myriam MATRINGHEN confirme qu'il n'y a plus que très peu de nounous au village. Monsieur le Maire souligne que créer une MAM serait compliqué mais qu'il faudrait déjà faire un communiqué auprès de la population pour dire que le village recherche des nounous car aujourd'hui des parents se retrouvent dans la galère.

Madame Mathilde VANHAECKE précise qu'il y a eu un salon de la petite enfance à Guînes.

- **Entretien du village** : 62 % des foyers ayant répondu au sondage estiment que **les voiries** sont en mauvais état avec en premier lieu la rue Lannoy.

Concernant les espaces verts, 54.7 % des gens interrogés estiment qu'il ne faut pas couper plus souvent les herbes des espaces verts ; 73 % des administrés souhaitent que la biodiversité soit davantage respectée ; 81 % de la population ayant répondu au sondage pensent qu'une gestion raisonnée des espaces verts est nécessaire.

Monsieur le Maire précise qu'après s'être entretenu sur ce point avec des administrés, les gens veulent que la gestion se fasse par secteur et non pour tout le village. Il faudra donc travailler de façon raisonnée, en fonction des endroits.

Concernant **l'entretien du cimetière**, 81 % des personnes interrogées estiment que ce dernier est satisfaisant. Monsieur le Maire se dit surpris de ce chiffre car il entendait assez souvent le contraire.

- **Les problématiques récurrentes** : la vitesse, les poubelles, la sécurité routière, les trottoirs, les problèmes d'égouts / d'écoulement des eaux pluviales, état des routes, limiter les chicanes (5 familles), la sécurité sur le parking de l'école, le manque de commerce de proximité, les

divagations animales et les déjections canines, le manque de mode de garde pour les jeunes enfants.

Monsieur le Maire précise que le département va peut-être remettre des lignes blanches dans les virages.

- **L'ambiance générale dans la commune** seulement 2 % des administrés ayant répondu au questionnaire estiment que l'ambiance sur la commune n'est pas bonne. 73 % des gens pensent qu'il y a une bonne ambiance et 25 % des gens estiment qu'il y a une très bonne ambiance.
- **Les suggestions des administrés :** mettre un bus entre Andres et Guînes, organiser des colonies de vacances pour les adolescents, ouvrir une crèche, instaurer de l'aide aux devoirs, étendre les horaires de la garderie de l'ACM, installer un distributeur de pain / de produits locaux...

En conclusion, le sondage est assez représentatif de la population car si nous considérons seulement les personnes qui ont répondu au questionnaire, nous sommes à environ 61 % de réponses. Si nous prenons l'ensemble des questionnaires rendus, nous atteignons les 70 %. Il a été constaté que certaines questions ont été occultées de manière involontaire, ce qui a été confirmé après consultation de plusieurs familles.

De manière générale, ce questionnaire évoque que la population a observé une évolution structurelle de la commune et elle manifeste également le ressenti d'une bonne ambiance générale dans le village. Ce qui induit une évolution positive.

Les remarques remontées par la population ont davantage été formulées comme des suggestions que comme des invectives. Ce qui démontre une volonté réelle des administrés de voir leur commune s'améliorer.

Il est à noter que la bonne ambiance révélée à travers ce sondage municipal est totalement en adéquation avec la bonne ambiance relatée dans le rapport d'évaluation de l'école. Le Conseil municipal peut se satisfaire de ces deux résultats et devra travailler sur les points à améliorer.

Il faut également saluer le travail remarquable de la Directrice de l'école mais aussi l'implication importante et qualitative des associations qui œuvrent dans l'intérêt des administrés.

- **Lancement du marché de travaux pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle communale**

Monsieur le Maire informe que le marché de travaux a été lancé avec un retour pour le 08 juillet 2025. Pour le moment, il y a eu 8 retraits. Cette étude sera normalement financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau.

- **Réalisation d'une étude du réseau des eaux pluviales rue du pont par la société Aquatest**

Monsieur le Maire précise que les élus ont été destinataires du rapport. Il explique que des administrés l'avaient averti que le réseau d'eaux usées traversait le réseau d'eaux pluviales, ce qui est vrai à certains endroits. De ce fait, lorsqu'il y a des forts débits dedans, ça ralentit l'eau et les boues se déposent, donc les tuyaux sont bouchés à plus de 50 %.

Monsieur le Maire souligne que le SIRA étudie le sujet mais qu'il n'y a pas vraiment de solution si ce n'est que le SIRA souhaite que la commune travaille avec l'Agence de l'eau pour descendre le réseau d'eaux pluviales en dessous du réseau d'eaux usées. Il faudrait saisir l'Agence de l'eau afin qu'elle finance 70 % des travaux, sachant que le SIRA prendrait également une partie à sa charge et le reste à la charge de la commune.

- **Obtention des subventions suite aux inondations de novembre 2023**

Monsieur le Maire annonce que, suite à beaucoup de discussions, la Municipalité a obtenu 390 000 euros de subventions de la part de l'État, sur environ 540 000 euros de travaux estimés.

- **ARARAT 2, ruissellements et érosion des sols**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Mathilde VANHAECKE qui explique que suite aux inondations et à la pression de la population et des Maires, ARARAT 2 est ressorti. Elle précise qu'il s'agit toujours du même projet, à savoir la création de deux fossés allant de Campagne-lès-Guînes jusqu'à Andres. La CCPO a délibéré les indemnités pour les agriculteurs, propriétaires et locataires. Chaque agriculteur a eu un dossier lui mentionnant l'emprise au sol que va représenter le fossé et l'indemnité qu'il va percevoir. Maintenant, il faut que les agriculteurs donnent leur accord. Les travaux devraient être faits idéalement avant l'hiver et ils interviendraient partout où il y a eu des conventions de signées.

La différence est que maintenant, contrairement au projet de départ, ils n'attendent pas que tout le monde soit d'accord pour intervenir.

Monsieur Olivier CADET dit que ça ne sert à rien si tout le monde n'a pas signé.

Madame Mathilde VANHAECKE explique qu'ils espèrent que ceux qui sont entre deux finissent par signer aussi. Elle ajoute que si un agriculteur ne donne pas son accord après les inondations de cet hiver, il devra prendre ses responsabilités.

Madame Mathilde VANHAECKE précise que pour le moment il y a tout de même pas mal de retour de conventions, et de même pour les ruissellements afin de planter des haies et créer des fascines. Elle ajoute que le chiffrage des subventions a été fait, qu'il s'agit d'une déclaration globale et qu'il n'y aura normalement pas d'enquête publique, ce qui fera gagner du temps.

Monsieur le Maire précise que concernant ce point on peut dire merci aux services de l'État qui aide la CCPO sur le montage de ce dossier.

Monsieur le Maire informe que concernant la prairie inondable, le terrain est acheté et l'étude est lancée. Par contre la Commune n'a été associée à rien. Il devait y avoir un retour d'étude pour le mois de juin, mais il n'y a toujours rien. La CCPO pense pouvoir intervenir dedans en octobre.

- **Mandatement d'un huissier pour l'entretien des fossés dans un Marais**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Christian LAPORTE a fait le point sur les fossés dans les Marais. Ce dernier s'est entretenu avec Monsieur PREVOST sur divers sujets.

Monsieur le Maire ajoute avoir rencontré également Monsieur LACHAIRE, qui a son fossé juste après celui de Monsieur PREVOST, car ce dernier était envasé de près 1.20 m. De ce fait, il lui a demandé d'effectuer le curage. Monsieur LACHAIRE s'est accompli sans aucun problème.

Monsieur le Maire dit lui avoir demandé pourquoi il ne l'avait pas fait avant et ce dernier a répondu que c'est parce que Monsieur PREVOST le lui interdisait sinon sa flaque se vidait.

De ce fait, Monsieur Christian LAPORTE est allé voir sur les terrains qui donnent sur l'arrière des maisons de la plate-rivière et là il y a un fossé complètement bouché. Un courrier a été adressé à Monsieur PREVOST pour lui demander d'en effectuer le curage mais ce dernier a répondu à

Monsieur Christian LAPORTE qu'il ne le ferait pas. Une lettre recommandée a été envoyée mais Monsieur PREVOST l'a refusé donc un huissier a été mandaté.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur PREVOST est conseiller municipal à Ardres.

- **Point sur les fossés de la rue Lannoy**

Monsieur le Maire informe que Les riverains ont été réunis et qu'un devis va être fait au mètre linéaire par une entreprise afin d'effectuer un curage collectif du fossé entre la rue Lannoy et le chemin de Balinghem.

Monsieur le Maire ajoute avoir travaillé avec Monsieur PIQUET sur son fossé d'échelle pour dévier l'eau sur sa parcelle afin de revenir sur la rue Lannoy.

Il ajoute que le tuyau de chez Madame ROUGEMONT été cassé donc la commune l'a détruit et a contacté cette personne pour trouver une solution. De ce fait Madame ROUGEMONT a payé le tuyau et il a été posé.

Monsieur le Maire souligne que maintenant l'eau s'écoule mieux mais que l'on passe par une déviation qui n'est pas naturelle. Il ajoute avoir également demandé à 3 propriétaires de refaire leurs fossés parcellaires.

- **Point sur les fossés entre la rue de la Rivière et la rue du Milieu**

Monsieur le Maire explique qu'il y a également un souci sur ce fossé. Il précise que globalement les gens souhaitent entretenir leur fossé mais qu'ils ne savent pas s'ils font bien ou pas car ils ne disposent pas de point de niveau.

Monsieur le Maire dit avoir constaté qu'à cet endroit, le tuyau du réseau d'eaux pluviales est en dessous du bas de fossé. Cela veut dire que le fossé de la rue du milieu doit être plus bas. C'est pour cela que dans l'étude du schéma directeur global de gestion des eaux, il est demandé la réalisation de relevés altimétriques sur l'ensemble du fossé afin de disposer de la côte altimétrique. Cela permettra d'installer des points de repère afin que les gens puissent faire correctement leur fossé.

- **Délestage de la Rivière**

Monsieur le Maire explique avoir rencontré plusieurs administrés et globalement les gens ont compris. Il ajoute avoir déjà l'autorisation du Département concernant la traversée de la route départementale.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit de délester la Rivière en amont et que là, il est en attente du schéma directeur de gestion des eaux afin d'obtenir les points de niveau. Cela est indispensable pour ne pas aller inonder d'autres personnes.

- **Aménagement du carrefour de la rue du pont**

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été discuté en commission éphémère. Il précise que les idées ont été reprises et annonce une dépense de 3 500.00 € HT.

Monsieur le Maire souligne avoir des retours positifs sur cet aménagement.

14) Demandes de subventions diverses

Délibération afférente : DEL 60-2024

Monsieur le Maire précise avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de la Fédération du Mémorial de l'OTAN. Il rappelle que chaque année cette demande est soumise au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de ne pas octroyer de subvention exceptionnelle à la Fédération du Mémorial de l'OTAN pour l'année 2024.

15) Communiqué du Maire

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire communique

16) Questions diverses

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « Comme déjà abordé en réunion, sur le trottoir de la rue du milieu, au niveau de la pâture de Monsieur Stéphane LEMAIRE, il y a des fissures importantes. Est-il possible de les colmater en attendant des travaux plus importants et cela pour la sécurité des piétons ? Le trottoir d'en face étant une forêt vierge ».

Réponse de Monsieur le Maire : Il serait possible de faire une coulée de ciment comme cela a été fait au city stade. Mais cela sera de toute façon à refaire dans deux ans, car c'est le trottoir qui s'en va. Cela était prévu mais n'a pas encore été fait par manque de temps. Il précise qu'en face, il ne s'agit pas d'un trottoir.

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « Concernant la route de Balinghem, comme déjà abordé également, l'entreprise qui a fait les travaux devait venir constater les dégâts. Compte-t-elle faire les réparations et si oui, quand ? Et si non, quels recours envisage la Municipalité pour y remédier ? »

Réponse de Monsieur le Maire : cela est en cours. Il précise que comme la voirie s'affaisse encore, il serait absurde d'y remédier maintenant. Il vaut mieux la laisser se tasser encore, surtout sachant qu'il va prochainement y avoir une nouvelle campagne de pommes-de-terre. L'entreprise DUCROCQ va prendre en charge la réparation, un sondage sera effectué avant afin de comprendre l'origine des déformations.

Question de Monsieur Guy CANELLE : « Il y a des panneaux de signalisation dans la cour de Madame Suzanne LELEU. Ne faudrait-il pas les récupérer et les réinstaller ? »

Réponse de Monsieur le Maire : on va voir pour les récupérer.

Clôture de la séance à 21h26.